



Le Président

Maître Etienne DEHOULIERES
Cabinet d'avocats au Barreau de Paris
121 Boulevard Sébastopol
75002 PARIS

Paris, le 23 octobre 2019

Par LR/AR

Objet : Arrêt des matchs lors de propos homophobes

Cher Maître,

J'ai pris connaissance de votre courrier en date du 10 octobre 2019 qui a retenu toute mon attention.

Je ne souhaite pas me placer sur un terrain juridique car j'estime qu'il est contestable de considérer qu'une interview donnée dans les médias constitue un acte règlementaire. Au regard des éléments que je vais porter à votre connaissance et par pure hypothèse, il y aurait lieu de considérer que cette décision a fait l'objet d'un retrait dans les mêmes formes par les diverses déclarations que j'ai pu faire dans la presse postérieurement à l'interview sur France-Info du 10 septembre 2019.

Je tiens tout d'abord à réaffirmer que j'ai commis une erreur dans ma communication et qu'il n'y avait aucune intention de ma part de créer une hiérarchie dans les actes repréhensibles qui peuvent être commis dans les stades et de minimiser les actes homophobes en comparaison des actes racistes. Ma seule volonté était de remettre en évidence la problématique de l'institution sportive que je préside dont l'objet même est d'organiser, dans les meilleures conditions possibles, des matchs de football sans oublier le contexte de provocation dans lequel étaient les supporters sur ce sujet avec le risque que le football soit pris en otage.

Si besoin, je vous communique le communiqué officiel conjoint de la FFF et du Ministère des Sports ainsi que quelques-unes de mes prises de position dans la presse :

- **Communiqué de presse FFF/Ministère en date du 11 septembre** rappelant que : « *Le président de la Fédération Française de Football a affirmé à la Ministre des sports son engagement sans ambiguïté dans la lutte contre toutes les discriminations.* » et que « *La ministre des sports et le président de la FFF partagent le principe d'une action qui doit être aussi résolue qu'adaptée et pragmatique en cas d'injures ou de propos discriminatoires et font confiance au discernement des arbitres et des commissions de discipline.* »



- **La Marseillaise du 16 septembre 2019**

erronée. » Le Breton a donc (re) fait amende honorable. « Je ne dois pas faire de classements, je ne l'ai pas senti sur le coup. Mais je me suis excusé assez rapidement. Je n'ai voulu blesser aucune communauté. »

- **Le télégramme du 20 septembre 2019**

stoppe le jeu. « Je n'ai pas voulu blesser, regrette-t-il. Si c'était à refaire, je ne dirais pas les choses de la même façon, c'est évident ». La

- **Sport.fr du 6 octobre 2019 reprenant mes propos tenus sur beIN Sports :**

"C'était une maladresse, consent le président de la FFF sur beIN SPORTS. Je présente mes excuses à ceux que j'ai pu froisser. C'était un mot malheureux, on ne fait pas de classement. J'ai quelques regrets, ceux d'avoir pu blesser des gens. Je le ressentais comme un non-sujet, mais ce n'était pas le cas de tous, et c'est à eux que je m'adresse."

Autant de déclarations qui permettent de remettre en perspective l'interview initiale et de préciser le fond de ma pensée et qui démontre ma volonté réaffirmée de lutter contre toutes les formes de discrimination.

Je dois également faire part de mon étonnement de voir figurer à cette polémique, dans les associations que vous défendez, l'association « Le Refuge » avec laquelle j'étais déjà en contact précédemment et de la satisfaction du Président de cette association à la suite de la visite que j'ai pu faire dans le relais des Côtes d'Armor de cette association.

Je vous prie de croire, Cher Maître, en l'expression de ma considération distinguée.

Noël LE GRAET